



UDC Delémont

Séance du Conseil de Ville du 29.01.2024

QUESTION ECRITE : Amender un dysfonctionnement des Commissions de la Ville.

Les Commissions de la Ville peuvent fonctionner plus facilement puisque les Conseillers de Ville de plus grands partis peuvent se faire remplacer. Pourquoi pas ?

Mais l'UDC par exemple, avec ses deux seuls élus, ne possède pas le droit de vote et doit se contenter d'un seul avis consultatif. Même s'il s'agit d'un rôle tout aussi symbolique dans la décision, il serait démocratiquement correct d'éviter ainsi une unanimité factice d'apparence.

Les remplaçants des partis qui ne sont pas élus ont la possibilité de voter alors que des élus siégeant ne l'ont pas.

Ne serait-il pas équitable de modifier cet état de fait soit en accordant le droit de voter aux représentants de l'UDC ou alors ne permettre que des élus siégeant d'y voter.

Pour l'UDC Delémont Dominique Baettig